



MAIRIE
DE
CÉLY-EN-BIÈRE
77930

Tél. : 01 64 14 24 34
Fax : 01 64 14 24 31

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de CELY-EN-BIERE se réunira, en séance ordinaire, le Mardi 29 juin à 19H00 en salle du conseil municipal

OBJET DE LA REUNION

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mai 2021.
2. Réalisation d'une fresque en « trompe l'œil » sur un poste de transformation électrique : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et financière avec le SDESM.
3. Réalisation d'une fresque en « trompe l'œil » sur un poste de transformation électrique : convention de chantier d'initiative locale avec l'association Initiatives77.
4. Réalisation d'une fresque en « trompe l'œil » sur un poste de transformation électrique : convention de partenariat avec ENEDIS.
5. Programme d'études pour la création de trottoirs et ralentisseurs route de St Germain : devis de maîtrise d'œuvre relevés topographiques.
6. Convention de servitude de passage sur la sente communale rurale chemin de Boigny pour les réseaux, véhicules et piétons au profit du lotissement.
7. Instauration de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) aux agents communaux dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires.
8. Questions diverses.

Fait à CELY-EN-BIERE, le 22 juin 2021

Le Maire,
Francis GUERRIER



En raison de l'état d'urgence sanitaire, le conseil municipal se tiendra en présence du public mais en nombre limité afin de respecter les « mesures barrières ». Merci de votre compréhension

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MAI 2021

Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2021 est proposé à l'adoption du conseil municipal.

REALISATION D'UNE FRESQUE EN «TROMPE L'ŒIL» SUR UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET FINANCIERE AVEC LE SDESM.

Il est proposé de réaliser sur le poste de transformation électrique situé rue du Bois Beaudoin une fresque en trompe l'œil. Le coût total du projet s'élève à 7302.00 € TTC. Le SDESM participe financièrement à cette opération à hauteur de 1800 € sous réserve de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et financière.

REALISATION D'UNE FRESQUE EN «TROMPE L'ŒIL» SUR UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE : CONVENTION DE CHANTIER D'INITIATIVE LOCALE AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVES77.

Il est proposé de faire réaliser le chantier de la fresque sur le poste électrique par l'association Initiatives77, organisme associé du Département de Seine et Marne en matière d'emploi, de formation et d'insertion, sous réserve de signer une convention de chantier avec ladite association.

REALISATION D'UNE FRESQUE EN «TROMPE L'ŒIL» SUR UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ENEDIS.

Il est proposé de signer, dans le cadre de la réalisation d'une fresque en trompe l'œil sur le poste de transformation électrique rue du Bois Beaudoin, une convention avec ENEDIS afin de bénéficier d'une aide financière de 300 €.

PROGRAMME D'ETUDES POUR LA CREATION DE TROTTOIRS ET RALENTISSEURS ROUTE DE ST GERMAIN : DEVIS DE MAITRISE D'ŒUVRE RELEVES TOPOGRAPHIQUES.

Par délibération du 30 avril 2021, le Conseil municipal a approuvé le programme prévisionnel de maîtrise d'œuvre pour les études d'aménagements de sécurité route de St Germain (création de trottoirs et ralentisseurs) dans le cadre d'une demande de subvention au Département de Seine et Marne (FER).

Afin de pouvoir lancer cette étude, il convient de valider par délibération le devis de maîtrise d'œuvre du bureau CECOTECH INGENIERIE de Milly la Forêt pour un montant HT de 13 670.00 € et le devis de la société SOGEFRA de Serris prévoyant l'établissement de relevés topographiques pour un montant HT de 1300.00 €.

CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA SENTE COMMUNALE RURALE CHEMIN DE BOIGNY POUR LES RESEAUX, VEHICULES ET PIETONS AU PROFIT DU LOTISSEMENT.

Le lotissement en cours de création chemin de Boigny (12 maisons) est coupé par une sente communale rurale en deux parties, est et ouest. Le lotisseur sollicite l'établissement d'une convention de servitude de passage des réseaux souterrains, des véhicules et piétons sur une partie sur cette sente.

Il est proposé d'accepter cette convention de servitude afin de permettre aux réseaux et aux véhicules et piétons du futur lotissement de transiter par cette sente.

INSTAURATION DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS) AUX AGENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DE LA REALISATION EFFECTIVE DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES.

Il est proposé d'acter par délibération, conformément à la réglementation, le principe du paiement d'heures supplémentaires aux agents communaux titulaires et contractuels effectuant des travaux supplémentaires ponctuels (à l'occasion d'élections par exemple).